

RAPPORT FINANCIER DU 21 novembre 2020

par Matthieu Gellard, trésorier

Version provisoire

I- DÉPENSES depuis la dernière AG du 31 janvier 2020

Nocturnes de l'histoire - Rectificatif

La participation de l'AHMUF à la formation d'Aude Mairey pour la création du site des Nocturnes de l'histoire s'est élevée à 107€ et non à 88,5€ comme indiqué sur le rapport financier du 31 janvier 2020.

Colloque du 31 janvier 2020 (751,28€)

- 234,8€ : remboursement à Anne Montenach des frais pour sa venue au colloque.
- 135€ : remboursement à Laura Tatoueix des frais pour sa venue au colloque.
- 592,48€ : règlement du traiteur Class Croute.

Bulletins (400€)

- 400€ : règlement aux SUP des frais de port pour le *Bulletin* n° 40 (en attente d'encaissement).

Frais bancaires (58,5€)

- 58,5€ : frais bancaires de La Banque postale pour mars, juillet et octobre 2020

Divers (353,09€)

- 354,09€ : remboursement à Nicolas Le Roux de son trajet de train pour se rendre au colloque du 9 novembre 2018 et de la couronne envoyée par l'AHMUF aux obsèques de Jean Delumeau.

TOTAL DES DEPENSES : 1 563,87€

II- ACTIFS

Caisse d'Épargne

- Livret A n° 17515 90000 00510160281 au 31 décembre 2019 : **6 772,88€**

La Banque postale

- CCP n° 2328514Z020 au 21 novembre 2020 : **7 354,26€**

Remarque : l'association a reçu 128 cotisations en 2020 dont une partie déjà encaissée lors de l'AG du 31 janvier.

- Compte titre 3N202328514001C au 30 juin 2020 : **9 359,19€**

Remarque : le compte titre reperd de l'argent après en avoir gagné en 2019 mais perdu entre 2016 et 2018 (il était descendu à 9 259,04€ au 28 septembre 2018).

TOTAL DES ACTIFS : 23 486,33€

III- BUDGET PREVISIONNEL

Règlement à Classiques Garnier du volume *Faire de l'histoire moderne* et de son envoi aux adhérents (300 exemplaires à 25€ + environ 2 500€ de frais de routage).

IV- COTISATION

La cotisation **annuelle** d'un montant de **22 euros** est à régler :

- Soit par virement au CCP de l'association (numéro du CCP ci-dessus. S'adresser par mail au trésorier (cotisations.ahmuf@gmail.com) pour recevoir le RIB de l'association).
- Soit par chèque **au nom de l'association** à envoyer à Matthieu Gellard, Trésorier de l'AHMUF, 41, avenue Gambetta, 75020 Paris.